

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 524

Artikel: Tokyo-Round si Nord-Sud no
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016706>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 524 29 novembre 1979
Dix-septième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Jean-Claude Favez
Yvette Jaggi

524

Tokyo-Round si Nord-Sud no

La semaine prochaine les Chambres fédérales vont examiner, en procédure d'urgence, les "nouveaux accords" du GATT, qui devraient entrer en vigueur dès le premier janvier 1980. En bref, il s'agit des résultats du "Tokyo-Round", gigantesque négociation multilatérale qui aura duré près de six ans, — soit le double de la précédente, dénommée "Kennedy-Round" (1964-67).

Voilà encore un de ces thèmes de réflexion mamouths sur lesquels il est bon, paraît-il, de ne pas s'apesantir, pour ne pas laisser le lecteur. Qu'importe! Voilà quelques antidotes à l'information officielle qui fera à coup sûr deux ou trois titres dans la presse dite d'information ces prochains jours.

Les accords 1979, complétés par moult arrangements et autres protocoles, représentent près de cinq cents pages de textes et tableaux d'une lecture passablement aride.

Les commissions parlementaires ont examiné le tout, vite fait mal fait, et ont conclu l'une et l'autre à l'unanimité que la Suisse devait ratifier les dix-sept "instruments" valant en quelque sorte contrats entre pays membres du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce).

C'est beau cette confiance en nos négociateurs de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures, placé, comme la Division du commerce qu'il a remplacée, sous l'expertocrate direction du "secrétaire d'Etat" Jolles. C'est beau, et même justifié, en ce sens que nos délégués aux accords commerciaux s'y connaissent parfaitement en intérêts suisses, et savent les faire valoir "über alles". On ne trouvera jamais de signature helvétique inconditionnelle quand les intérêts de l'agriculture,

mais aussi ceux de l'horlogerie ou des textiles indigènes sont mis en cause.

Au reste, les délégués suisses se trouvent plutôt à l'aise dans les grands marchandages du style Round planétaire et pluriannuel. Tout comme le GATT, auquel la Suisse a adhéré en 1966 après en avoir été membre provisoire pendant huit ans, notre pays se déclare en faveur d'un système commercial ouvert, et le prouve en conservant un tarif douanier très modéré, — et par ailleurs unique au monde puisque basé sur le poids et non sur la valeur des marchandises.

N'empêche que les droits de douane à l'importation de produits industriels en Suisse baisseront en sept ans de 23% (d'où une diminution annuelle des recettes douanières de l'ordre de 60 à 70 millions de francs suisses). Cette moyenne recouvre des réductions différenciées selon les branches: moins 9,7% pour l'horlogerie, moins 20,8% pour les machines électriques, moins 27,6% pour l'équipement de transport. D'autres pays, qui appliquent traditionnelle-

SUITE ET FIN AU VERSO

DP 1980

Le bulletin vert glissé dans les pages du dernier numéro de "Domaine Public" pour vous faciliter les opérations de réabonnement n'est pas toujours arrivé à bon port.

C'est ce que nous font remarquer quelques lecteurs.

Nos excuses! Le format de DP laissait craindre en effet un certain nombre de ratés dans la manœuvre...

A toutes fins utiles, signalons que le n. de CCP de "Domaine Public" est indiqué chaque semaine dans le "générique" de première page (ci-contre)!

Merci d'en faire bon usage. Merci d'assurer, par votre fidélité, l'indépendance du journal.

Tokyo-Round si Nord-Sud no

ment des tarifs douaniers plus protectionnistes que la Suisse, devront les abaisser plus sensiblement: de 30% en moyenne aux USA, de 38% au Canada, de 49% même au Japon. Conséquence: une réduction d'un tiers en moyenne des droits prélevés sur les produits suisses destinés à l'étranger, ce qui peut représenter une impulsion non négligeable pour nos exportations, même si les abaissements prévus s'opéreront en huit étapes d'ici 1987.

Où les nouveaux accords passés dans le cadre du GATT s'avèrent encore plus intéressants, c'est dans la lutte contre l'ennemi intérieur du libéralisme commercial international. Le GATT veut en effet combattre tous les obstacles, tarifaires et surtout non tarifaires, dressés par les pays pour protéger leur économie nationale.

Or, en matière de barrières non tarifaires, l'astuce des gouvernements, des cartels et autres corporations se donne libre cours, et témoigne des ressources infinies de l'imagination mise au service de l'intérêt particulier. Ainsi l'établissement de normes recouvre souvent, sous une apparente préoccupation de sécurité ou de qualité des produits, le véritable souci d'écartier des concurrents étrangers, en dressant devant eux des "obstacles techniques" comme disent pudiquement les spécialistes. Il en va de même de certaines réglementations, notamment en matière de licences et brevets, ou de soumissions et de marchés publics.

Dans tous ces domaines, le Tokyo Round a permis non seulement de faire le point de la situation et de dénoncer les progrès rapides d'un néo-protectionnisme né de la crise; il a en outre abouti à la conclusion d'accords dont l'application seule montrera s'ils tiennent la promesse des textes.

Tout cela est bel et beau. Mais il reste un vaste domaine sur lequel le Tokyo Round n'a guère

permis d'avancer, au-delà de quelques concessions en vue d'un "traitement différencié et plus favorable" des pays en voie de développement "dans tous les cas où il s'est révélé objectivement possible et opportun de le faire" (Message, p. 89). Possibilité et opportunité qui n'ont coïncidé en réalité que pour certains produits tropicaux.

On est loin du nouvel ordre économique mondial, loin du renversement des priorités qui seul pourrait réduire enfin l'écart sans cesse grandissant entre les pays industrialisés et le Tiers-Monde, loin aussi des accords qu'il aurait fallu passer pour débloquent le "dialogue" (?) Nord-Sud.

Justement, on retrouve là toute la qualité de l'attitude suisse. Notre délégation sait jouer un rôle très positif dans des négociations du type GATT, proposant des solutions de portée générale, faisant des concessions avec la bénédiction du Vorort, obtenant des contreparties intéressantes pour notre industrie nationale.

En revanche, quand il s'agit de jeter les bases d'un autre ordre économique mondial et non plus seulement de renforcer un univers libre-échangiste, on retrouve la Suisse dans le camp des ultraprudents, des "qui-si-les-autres-d'abord", avec la bénédiction du Vorort, de l'industrie textile, des paysans... et d'une bonne partie de la population suisse.

Tarif douanier si, idéologie no.

CFF

Le marketing sur de mauvais rails

Dans son "Message sur la définition 1980 de l'offre des CFF", le Conseil fédéral se garde de tresser des couronnes aux responsables des ventes et de la publicité de nos chemins de fer fédéraux.

Un exemple? Le paragraphe 322.5 relatif aux

prix minimaux dans le trafic des abonnés, qui a l'implacable teneur suivante:

"Les prix de certaines catégories d'abonnements ont été relevés le 1er février 1978 en vertu d'une modification de l'arrêté ad hoc. Les recettes supplémentaires auraient dû se monter à quelque 6 millions de francs. Or, elles se sont établies à 4,3 millions, car la vente des abonnements destinés au trafic professionnel a baissé de plus de 4%. Une analyse de ce résultat décevant indiquera la marche à suivre dans ce secteur".

Sacrée concurrence, va! Même l'OPEP n'en vient pas à bout.

FRIBOURG

A la recherche d'une formule magique

"D'une certaine manière, l'élection d'Otto Piller marque pour Fribourg, la fin du système bipolaire majorité-minorités; il n'y a plus de majorité dans le canton, il n'y a que des minorités plus ou moins fortes; ce fait, déjà virtuellement acquis lors des élections au Conseil national, a été simplifié, mis en valeur et comme dramatisé par la victoire d'Otto Piller trois semaines plus tard". C'est en ces phrases que le parti socialiste fribourgeois (voir son bi-mensuel, "travail", sous la signature de François Nordmann) tire la moralité d'un scrutin qui a surpris la majorité des observateurs de la chose politique helvétique.

Aujourd'hui encore on ne se rend peut-être pas compte dans le reste de la Suisse romande — les faiblesses de la gauche vaudoise ont accaparé l'essentiel de l'attention — de l'importance du cap franchi en pays fribourgeois. Citons donc encore le "travail":

"(...) Le pluralisme politique se fraie péniblement un chemin, sinueux mais constant, à Fribourg. De 1966 à 1979, le PDC avait mené un combat d'arrière-garde pour échapper aux conséquences de la diminution de son